Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le 18 JAN. 2024
ID : 085-200023778-20240118-DCB2024_01_02-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2024 01 02
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 18 janvier 2024
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 janvier, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 janvier, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Dominique SIONNEAU (*en remplacement de Hervé BESSONNET),* Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU.

Parc d'Activités « La Maubretière d'en-Bas 2 » à Saint Révérend : demande d'achat d'un terrain

Fondée en 1989 à Saint Gilles Croix de Vie, Mât de Misaine est une société de prêt à porter haut de gamme de vêtements pour femmes et hommes, déclinant un style marin chic et confortable.

L'entreprise, qui emploie plus de 80 personnes, détient une trentaine de magasins sur toute la façade Ouest de la France (du Havre à Biarritz), ainsi que dans certaines grandes villes.

On trouve également ces produits dans plus de 200 magasins multimarques (exemple : Les Comptoirs de la Mer), aussi bien en France qu'à l'étranger.

Les collections sont toutes conçues et créées à Saint Gilles Croix de Vie, mais les articles sont fabriqués à l'étranger.

Depuis mars 2023, Mât de Misaine a un nouveau PDG : Andréa GIACOMELLI, un Italien qui a travaillé à l'international pour des grandes marques de la mode (Hugo Boss, Diesel, Martin Margiela).

Jugeant inadapté, vieillot et coûteux le siège actuel de l'entreprise (loué à l'ancienne propriétaire de Mât de Misaine), situé route de La Roche sur Yon dans la ZAE de La Bégaudière, M. GIACOMELLI a choisi de faire construire un nouveau bâtiment pour sa société.

Faute de disponibilités foncières à Saint Gilles Croix de Vie (là où l'entreprise a ses racines) ou sur le Vendéopôle, Mât de Misaine a décidé de poser sa candidature sur l'un des tout derniers grands terrains communautaires à vocation économique encore disponible, c'est-à-dire le terrain n° 21 de la ZAE « La Maubretière d'en-Bas 2 ».

Dans un courrier daté du 14 novembre 2023, M. GIACOMELLI informe la Communauté d'Agglomération qu'il souhaite transférer le siège de sa société à Saint Révérend, afin d'y faire construire un bâtiment d'environ 3 500 à 4 000 m² (avec possibilité d'extension ultérieure), développer l'entreprise (tant en France qu'à l'étranger) et créer des emplois.

Mât de Misaine est donc candidate à l'acquisition de la dernière parcelle encore libre au Rond-Point des Quatre Chemins à Saint Révérend *(la parcelle n° 21 de 8 130 m²),* dont le prix de vente est de 34 € HT le m², hors frais de géomètre et de notaire.

Envoyé en préfecture le 18/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le 18 JAN. 2024
ID : 085-200023778-20240118-DCB2024_01_02-DE

Saisis de la question le 5 décembre 2023, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable à cette demande d'achat d'un terrain.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et L5216-5-I.1°,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu l'avis du Domaine en date du 23 mars 2022,
Vu la demande d'achat de la SAS Mât de Misaine en date du 14 novembre 2023,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » en date du 5 décembre 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de céder la parcelle cadastrée section B1 n° 2 448 (8 130 m²) du Parc d'activités « La Maubretière d'en-Bas 2 » à Saint Révérend, à la SAS Mât de Misaine, ou à toute autre personne morale qui viendrait s'y substituer, au prix de 276 420 € HT (8 130 m² x 34 € HT), hors frais de géomètre et de notaire ;

Article 2 : de demander au notaire, chargé de la rédaction de l'acte de vente, d'insérer, dans l'acte, une clause particulière interdisant la revente de la parcelle avant 5 ans, hormis à la Communauté d'Agglomération, au prix initial d'achat ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 janvier 2024

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 18 JAN. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 18 JAN. 2024

François BLANCHET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint-Gilles Croix de Vie GIVRAND

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.